



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**La Rectrice de l'Académie de Grenoble, Chancelière des universités,**

Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres universitaires,

Vu le décret 2018-896 du 17 octobre 2018 modifiant l'article R. 822-2 du code de l'éducation

Vu l'arrêté ministériel du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,

Vu l'arrêté rectoral du 22 octobre 2018, fixant la date de l'élection des représentants des étudiants au Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes,

Vu l'arrête rectoral du 13 novembre 2018, portant composition de la commission électorale des représentants des étudiants au Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes,

Vu l'arrêté rectoral du 15 novembre 2018 relatif aux candidatures présentées à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Grenoble,

**ARRETE**

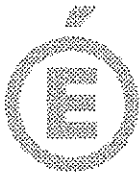
**Article 1 :** Dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Grenoble qui aura lieu le mardi 27 novembre 2018 la présidence et la vice-présidence de ces bureaux sont assurées par des personnels du centre régional des œuvres universitaires et scolaires désignés conjointement par le recteur et par le directeur général du centre régional.

En conséquence, sont désignés :



2/3

N°	Implantation	Ville	Président de bureau	Secrétaire de bureau
1	Restaurant	ANNECY LE VIEUX	BENOIT Laurent	TERRAZ Sandra
2	IUT	ANNECY LE VIEUX	MILLET Marie-Agnès	TERRAZ Emilie
3	Restaurant La Chautagne	LE BOURGET DU LAC	LAURENT Norah	SERRE Aude
4	Hall Belledonne	LE BOURGET DU LAC	REYNAERT Fabrice	ROGER Isabelle CHOULET-PARPILLON Laurence
5	Bâtiment Tarentaise	LE BOURGET DU LAC	NICOLAS Pascaline	
6	Restaurant Jacob-Bellecombette	CHAMBERY	CHAN TAVE Annita	PELLEGRINO Joséphine
7	Université de Savoie (Jacob), Galerie des Amphis	CHAMBERY	MILLET Alexandra	LAMALLE Boris
8	Batiment 20	CHAMBERY	ABAD Marie Pierre	CARRIZO Richard
9	Batiment 23 / 24	CHAMBERY	LION Benoit	BANTEGNIE Valérie
10	Restaurant Briffaut	VALENCE	SERY Emmanuel	BAUDE Stéphane
11	IUT	VALENCE	ROBERT Nathalie	GIBERT Myriam
12	La Tour Maubourg 1	VALENCE	ROCHE Sophie	MERY Odile
13	Résidence La Tronche	LA TRONCHE	FORTE Sophie	MOTTET Julien
14	Faculté de médecine (Jean Roget) 1	LA TRONCHE	HURDEQUINT Christophe	CUELLAR Véronique
15	Faculté de médecine (Jean Roget) 2	LA TRONCHE	PERRIN Nicolas	MENDUNI Marie-Reine
16	Faculté de médecine (CHU)	LA TRONCHE	GIRAUD Chrystelle	MAZUEL Karine
17	Faculté de pharmacie (Meylan)	MEYLAN	GOURIER Stéphane	MAZUEL Christine
18	Cafétéria Institut Communication et Médias	ECHIROLLES	BENDAOUD Sonia	TERREZAKIS Donia
19	Ecole de kinésithérapeute CHU Sud	GRENOBLE	MERG Bernard	DE OLIVEIRA Eva
20	IUT 1 rue d'Arsonval	GRENOBLE	BOULKROUNE Samia	GUILLARME Gérald
21	Résidence universitaire olympique	GRENOBLE	LEBEL Eric	BAUDUCCO Abigaël
22	ESPE	GRENOBLE	MESSINA-RAVANAT Liliane	JALIBAUD Karine
23	RU Arsonval	GRENOBLE	MAROUANI Afifa	CHOCAT Marta
24	Cafétéria site Vigny-Musset	GRENOBLE	NAVARI Annick	PRAPANT Béatrice
25	Ecole d'Architecture	GRENOBLE	MARTINON MOUSSIÉ Myriam	BEAUDOING Karine
26	GEM	GRENOBLE	JALIBAUD Marc	DROUHARD Catherine
27	IUT2 GEA (Place de Verdun)	GRENOBLE	COUTURIER Stéphanie	GASIGLIA Eugénie
28	Minatec sud (Hall Phelma)	GRENOBLE	VILLEMONT Emmanuel	MENDUNI Alexandra
29	GreenER	GRENOBLE	PICAT-FERLET Marine	LAUEFFER Sylvain
30	INP site Viallet	GRENOBLE	DURRAFOURG Cloé	CHASSAIGNE Corinne
31	Restaurant l'Epicéa	SAINT-MARTIN D'HERES	MAHAUT Valérie	MAAMES Marieke
32	Restaurant INTERMEZZO	SAINT-MARTIN D'HERES	CHAVANT Françoise	DAINOTTO Franck
33	Restaurant Barnave	SAINT-MARTIN D'HERES	CHERRAH Naji	PERNICE Martine
34	Résidence Fauré	SAINT-MARTIN D'HERES	BARRUEL Sabrina	DE NOTER Martine
35	Cafétéria UFRAPS	SAINT-MARTIN D'HERES	BOUIER Sarah	BELDA Christophe
36	Cafétéria Polytech	SAINT-MARTIN D'HERES	GUENDIL Nawal	MORAIS Olivia



3/3

37	Bâtiment Simone Veil	SAINT-MARTIN D'HERES	CLEPIER Stéphanie	BENNOUR Sarah
38	bâtiment DLST	SAINT-MARTIN D'HERES	ESPINASSON Sylvie	ROBERT Brigitte
39	IUT1	SAINT-MARTIN D'HERES	VAILLANT Sophie	ALFONSI Marie-Dominique
40	SICD 1 Café des sciences	SAINT MARTIN D'HERES	ANNETTE Fabio	BAH Amadou
41	ENSIMAG	SAINT-MARTIN D'HERES	CHAPELON Anne-Sophie	MEO Lucille
42	Hall sud 1 Stendhal	SAINT-MARTIN D'HERES	BAROIS Blandine	RUIS Christine
43	Cafétéria Stendhal	SAINT-MARTIN D'HERES	HILAIRE Muriel	SAMBA SAMBELIGUE Christiane
44	Cafétéria Littéraire	SAINT-MARTIN D'HERES	CHAREYRE Amélie	HIRIGOYEN Vincent
45	IAE	SAINT-MARTIN D'HERES	ROTURIER Nicole	CHOULIER Francine
46	IEP	SAINT-MARTIN D'HERES	SENOUCI Lamia	ROBERT Marie-Laure
47	bât. sciences de l'homme et mathématiques	SAINT-MARTIN D'HERES	BALAS Rose	CHENU Virginie
48	Bibliothèque SICD 2 (Droit et lettres)	SAINT-MARTIN D'HERES	CHABAS Vincent	BENIMELI Nathalie
49	bât. adm. Hall Galerie des Amphis 1	SAINT-MARTIN D'HERES	RADAFIARIJAONA Diera	COLOMBE Myriam
50	bât. adm. Hall Galerie des Amphis 2	SAINT-MARTIN D'HERES	CASTRO Stéphane	AZCOYTIA Anicée
51	ARSH 1	SAINT-MARTIN D'HERES	ROQUE Nadine	EXPOSITO Y EXPOSITO Aurélie
52	RU Condillac	SAINT-MARTIN D'HERES	GEORGET Dominique	PERIOLLAT Christelle
53	PHITEM	SAINT-MARTIN D'HERES	SEVEZ Lydie	EL GARES Sylviane

**Article 2 :** Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Grenoble par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté et de représenter la Rectrice pour l'organisation des élections.

**Article 3 :** le présent arrêté est publié au recueil des actes de la préfecture de la région Rhône Alpes.

Grenoble, le 21 novembre 2018

La Rectrice de l'Académie de Grenoble,  
Chancelière des Universités

Fabienne BLAISE